

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 048781

Medicament avec  
adhérent

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Société : RAM

Matricule : 3565

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DADISSI S. Moshane

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 066 7123422 Total des frais engagés : 411 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LAFAOUI ISSAM  
Médecin Urgentiste  
Immeuble B1, Appt A2, Hay Ouhad  
Sachkou - Casablanca  
Tel: 06 69 45 67 71

Date de consultation : 19/12/2011

Nom et prénom du malade : Sadjia DAOS SSS Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Gripe 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/12

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : DADISSI



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/07/2011	ES	1	150,00 Dhs	LARFACUI ISSAM Médecin Urgentiste Immeuble B1, Appartement A2, Hay Ouhad Bachkou - Casablanca Tél: 06 69 45 67 71

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KARIM ALI Sidi Maarouf, Casablanca Tél/Fax : 06 61 60 54 68	29/07/2011	265,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

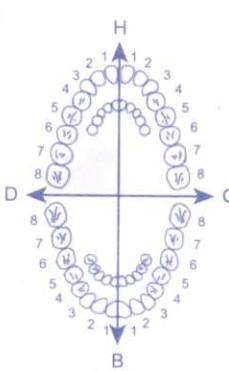
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Dr. Issam LARFAOUI

Médecin Urgentiste



د. عصام العرفاوي

طبيب المستعجلات

فحص طبي بالمنزل  
طب المستعجلات  
الفحص بالصدى  
تخطيط القلب

Consultation à domicile  
Medecine d'urgence  
Echographie  
Electrocardiogramme

PPV: 49,60 DH  
LOT: 21027  
EXP: 04/2024

le 25/2/2024

Sofia.

DA DJ SS

(49,70 x 2)

1)

Ago S 500

S.V

PPV 790 H70  
PER 11/23  
LOT 03287

49,90 Agt p= 1/2 g dl Go

2)

Z 200



15,30

1g/1 dl 100



PHARMACIE Ahmed Ali  
Dr. ABD EL JOUADE  
Sidi Maaouf-Casablanca  
Tel/Fax: 0522 5132 16  
Gsm: 06 61 60 54 68

3)

V.L C 13

S.V

PPV 790 H70  
PER 11/23  
LOT J3287

4)

D. Ca 100



T = 265,20 / 1,07 / nos

DR. LARFAOUI ISSAM  
Médecin Urgentiste

Imm. B1, Appt A2, Hay Ouhad  
Bachkou Casablanca  
Tél: 06 69 45 67 71

Imm. B1, Appt. A2, Lotissement El Ouaha - Bachkou Casablanca  
Tél : 06 69 45 67 71